



Appel à manifestation d'intérêt

Organisation et animation d'ateliers
sur la thématique
de la réparation, du réemploi, de l'upcycling
et du faire soi-même

Quatrième édition

Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt:

Le territoire zéro déchet zéro gaspillage est un territoire qui réduit le plus possible la production de déchets et valorise au mieux ceux qui n'ont pu être évités.

En étant lauréat de l'appel à projet, Amiens Métropole prends des engagements forts sur la politique de prévention et gestion des déchets en associant tous les acteurs : citoyens, entreprises, collectivités, associations de protection de l'environnement...

L'objectif "Zéro Gaspillage, Zéro Déchets" est "un idéal à atteindre" au travers de différentes actions : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des traitements des déchets (recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination, et s'engager dans des démarches d'économie circulaire).

Dans le cadre du territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage : Amiens Métropole a la volonté d'agir sur trois actions prioritaires :

1. lutte contre le gaspillage alimentaire au sein d'Amiens Métropole (restauration collective/ restauration privée)
2. développer le réemploi / réparation / l'économie de la fonctionnalité en s'appuyant sur les entreprises de l'économie sociale et solidaire pour favoriser la création d'emploi d'insertion
3. développer l'émulation du territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage auprès de la population : projet famille zéro déchet zéro gaspillage

Définition

Upcycling ou surcyclage :

Le surcyclage ou upcycling est l'action de récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure. On recycle donc « par le haut ».

Réparation :

Dans son sens commun, la réparation est la remise en fonction d'un bien. Les activités de réparation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et de la production de déchets.

Dans le cadre des objectifs du territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Amiens Métropole souhaite favoriser le réemploi en s'appuyant sur les structures de l'économie sociale et solidaire sur le territoire d'Amiens Métropole.

Ainsi, l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt est de sélectionner de structures qui ont la volonté d'organiser et d'animer un atelier mensuel de sensibilisation et de conseils sur une ou plusieurs thématique de la réparation et de l'upcycling (équipements électriques et électroniques / textile/ meuble/carton papier ...) d'une part et d'autre part au faire soi-même (composteur, linge de maison, produits ménagers , produits de beauté,) à destination des habitants d'Amiens Métropole.

La structure porteuse aura en charge :

- l'organisation matérielle des ateliers
- la communication(en relation avec les services d'Amiens Métropole) et la gestion des inscriptions aux ateliers
- un bilan en terme quantitatif et qualitatif sur la tenue des ateliers à destination des services d'Amiens Métropole

Format des ateliers :

Soit en soirée la semaine soit le mercredi après-midi, soit le samedi matin et/ou après-midi sous un format de 1h30 à 2 h.

Calendrier :

Lancement de l'appel à candidature	21/03/2022
Date limite de dépôts	25/04/2022
Etudes des candidatures	1 ^{er} quinzaine de mai
Rendu des résultats de l'appel à candidature et réunion préparatoire à la tenue des ateliers	Seconde quinzaine de mai
Lancement des ateliers	A partir de juin 2022 jusque mai 2023

Objectif qualitatif

- Sensibiliser le grand public à la réparation de leurs appareils électriques et électroniques défectueux, meubles et textiles, matières recyclables, mais également au faire soit même (composteur, linge de maison, produits ménagers, produits de beauté,)
- Aller à l'encontre des préjugés (coût, faisabilité technique, personne qualifiée pour la réparation,...)

Structures éligibles :

Structure de l'insertion par l'activité économique,

Structure de l'économie sociale et solidaire,

Association œuvrant sur la thématique du développement durable et/ou de l'économie circulaire

Etc...

Critères de sélection :

Amiens Métropole réunira un groupe de travail pour étudier les propositions et arbitrer entre les projets proposés. Les projets seront particulièrement analysés au regard de critères listés ci-dessous :

- 1. Territorialité du projet :

Cohérence entre le projet présenté et la vision du développement du réemploi du territoire,
Ancrage territorial du projet, la qualité du travail partenarial avec les acteurs locaux concernés.

- 2. Présentation technique du projet :

Qualité du dimensionnement technique et juridique.
Les délais de mise en œuvre du projet,
Le degré d'innovation de la proposition,
La clarté et la qualité du dossier présenté.

-3. Proposition financière

Le candidat devra formuler une proposition tarifaire pour 9 ateliers d'un format de 1h 30 à 2 h sur la période de juin 2022 à mai 2023, en précisant le nombre de personnes accueillies par session.

Le budget global alloué à cet AMI est 24000 €.

Organisation et animation d'ateliers sur la thématique

de la réparation, du réemploi, de l'upcycling et du faire soi-même Année 2022

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à remettre

Par email, à l'adresse suivante : m.lediascorn@amiens-metropole.com

Ou par courrier, à l'adresse suivante :

A l'attention de Matthieu LE DIASCORN
Amiens Métropole
Direction de l'Environnement
1 Boulevard du Port d'Aval
80000 Amiens

1. Présentation du porteur de projet

La structure pilote

Nom/sigle :

Code NAF, activité principale :

Adresse :

Téléphone, courriel :

Statut juridique :

Date de création :

SIREN :

Le représentant légal

Nom, Prénom :

Qualité :

Email :

La personne en charge du dossier au sein de la structure (si différent du représentant légal)

Nom, Prénom :

Qualité :

Email :

2. Présentation du projet :

Le format de réponse est laissé au libre choix des candidats (word, power point, ...), mais doit contenir les grands items suivants :

- Présentation de la structure,
- Présentation de la méthodologie d'organisation et de tenue des ateliers
- Présentation détaillée du contenu et du déroulé des ateliers

Pour chaque item, les questions posées correspondent aux éléments de réponse attendus par Amiens Métropole qui sont à intégrer dans la présentation du porteur de projet. Le porteur de projet est libre d'inclure d'autres informations qu'il juge nécessaire de faire connaître.

2.1 Présentation de la structure :

Amiens Métropole souhaite connaître les modalités techniques et financières de l'activité exercée actuellement par la structure du porteur de projet.

Quelles sont les activités exercées par la structure ?

Quels sont les moyens humains dont la structure dispose ?

(Préciser le statut : salarié, bénévole... etc.) ?

Quelles sont vos compétences respectives ?

(Les CV de l'équipe projet seront joints en annexe) ?

Quel est le territoire d'intervention ?

De quel budget la structure dispose-t-elle ?

2.2 Présentation du projet :

Le candidat présentera dans son projet les aspects techniques, humains, juridiques, financiers et territoriaux envisagés afin de réaliser cette action.

Les éléments de réponses à intégrer dans la présentation sont les suivants :

Aspects techniques :

Quels locaux seront mis à disposition pour l'accueil du public (dans le respect de la législation) ?

Sur quel(s) thématique(s) le candidat orientent ses ateliers

Quels sont le contenu et le déroulé d'un atelier.

Quels est la dimension en nombre de personnes et la fréquence annuelle proposée pour la tenue des ateliers ?

Quels sont les moyens matériels nécessaires ?

Quels sont les moyens mis en œuvre afin de communiquer sur la tenue des ateliers ?

Quels sont les modes de recrutement des ateliers ?

Aspects humains :

Avez-vous évalué l'effectif total nécessaire à dispenser et organiser ces ateliers ?

De quels types de postes et compétences estimez-vous avoir besoin ?

Quels types de contrat envisagez-vous de proposer ?